

La Consolidation de la paix au Liban

Supplément spécial

Publié par le projet " La consolidation de la paix au Liban " du Programme des Nations Unies pour le développement et financé par l'Allemagne, ce supplément est distribué avec les quotidiens an-Nahar dans sa version arabe, et avec le Daily Star et L'Orient-Le Jour dans les versions anglaises et françaises.

Ce numéro regroupe les articles d'un certain nombre d'écrivains, de journalistes et de professionnels des médias, de chercheurs et d'artistes.

Il aborde les sujets relatifs à la paix civile et les répercussions de la crise syrienne au Liban et les relations entre les Libanais et les Syriens, dans des approches de fond loin des discours de haine.

Édition N°21, mai 2019

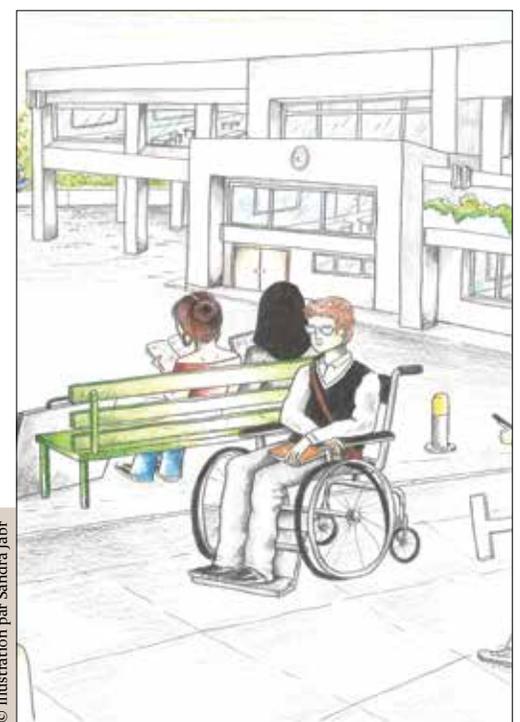


© Illustration par Mona Abi Wardé

- 03 La consolidation de la paix par l'éducation : une préoccupation centrale
- 03 Syndicat des enseignants : une histoire de consolidation juridique
- 04 Le rôle des programmes d'enseignement dans la construction de la paix au Liban
- 05 Les contractuels de l'enseignement public ou « la gestion de la précarité »
- 06 La protection de l'élève en tête des priorités du ministère de l'Éducation
- 07 Des dangers de l'addiction aux jeux vidéo
- 10 Éducation aux médias et transformations culturelles
- 11 La jeunesse syrienne, une cause oubliée
- 12 L'histoire, pourquoi s'en soucier ?
- 13 Les souffrances de la guerre civile à travers les histoires des gens
- 14 Lorsque les disparus de la guerre contribuent à la consolidation de la paix civile
- 15 Aveux secrets ou humiliation d'un procès public ?
- 16 Le rôle de l'éducation dans l'édification de la paix

08 - 09

La mixité sociale dans l'enseignement supérieur



© Illustration par Sandra Jabr

Les enfants sont notre avenir

Chaque enfant a droit à l'éducation. Tous les parents – y compris moi-même – ont un souhait majeur : donner à leurs enfants une chance d'apprendre, de jouer et de découvrir le monde – et en fin de compte, créer un meilleur avenir pour eux et pour nous tous.

Malheureusement, de nombreux enfants au Liban ne vont pas à l'école et n'ont pas accès à l'éducation formelle. Cela reste un défi pour nous tous. Nous devons donc améliorer la situation des enfants et de l'avenir de ce pays !

La communauté internationale s'est donc engagée à améliorer l'éducation à travers le monde. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour objectif « d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ».

Ces dernières années, nous avons réussi à amener plus d'enfants à l'école et à améliorer la qualité de l'éducation. Au cours des quatre dernières années, l'aide allemande a permis d'éduquer plus d'un demi-million d'enfants au Liban. Plus de 150 écoles publiques libanaises ont été réhabilitées avec notre soutien. Un montant supplémentaire de 50 millions d'euros sera alloué par l'Allemagne au programme libanais « Atteindre tous les enfants avec l'éducation » (RACE), ce qui porte la contribution totale de l'Allemagne à ce projet à 250 millions d'euros depuis 2014. Il s'agit d'une réalisation commune impressionnante dont nous sommes fiers.

L'Allemagne est prête à soutenir le Liban – non seulement en contribuant au programme RACE, mais également en investissant dans l'infrastructure des écoles publiques libanaises et en aidant le ministère de l'Éducation à renforcer ses capacités pour assurer une éducation de qualité pour tous.

Dr Georg Birgelen
Ambassadeur de la République
fédérale d'Allemagne au Liban

L'éducation, arme de paix

Alors que le Liban vient de marquer le triste anniversaire du début de la guerre civile, ce supplément examinera comment l'éducation peut soutenir la paix et déterminer les politiques et stratégies à mettre en place pour maximiser les effets positifs de l'éducation à la paix. Plus précisément, il cherchera à s'attaquer aux problèmes complexes qui affectent l'éducation dans l'ensemble de la société libanaise – de l'administration à la culture, de la protection de l'enfance aux programmes scolaires. Pour ce faire, il concentrera les différents articles sur les enseignants, les universitaires, les agences travaillant pour l'éducation et surtout les enfants et les étudiants désireux d'apprendre, en leur donnant la parole.

Comme nous abordons la question de l'éducation et de la paix, trois éléments principaux ont été mis en lumière au cours de la dernière décennie. Le premier concerne la protection des enfants en situation de crise et la réponse à donner aux conséquences négatives des conflits sur leur éducation. La deuxième priorité est de « ne pas nuire », afin de s'assurer que l'éducation ne renforce pas les inégalités et ne nourrit pas de nouvelles divisions. Le troisième élément concerne plus spécifiquement l'éducation et la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur les réformes du secteur de l'éducation lui-même et

ses contributions à de plus grandes transformations politiques, économiques et sociales dans les situations d'après-conflit.

Notre supplément est à la fois important et opportun dans le monde et au Liban, car l'accent est mis davantage sur la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Le rôle de l'éducation dans la réalisation des objectifs du développement durable est clair, comme indiqué dans l'objectif 4, qui vise à assurer une éducation inclusive et équitable pour tous et à transmettre les connaissances et les compétences nécessaires à la promotion du développement durable, notamment par la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, la citoyenneté mondiale et la valorisation de la diversité culturelle. Comme pour les suppléments précédents, nous espérons que celui-ci stimulera le dialogue sur les approches et stratégies collectives visant à renforcer la contribution de l'éducation à la consolidation de la paix à long terme au Liban, où une simple salle de classe dynamique peut constituer une alternative fondamentale à la violence.

Celine Moyroud
Représentant Résident a.i du Programme des Nations
Unies pour le Développement

Mariage forcé

Une parmi tant d'autres de nos aberrations législatives a été de jumeler le sort salarial des enseignants du secteur privé avec celui de la fonction publique. Ainsi, sous prétexte qu'à une certaine époque leur syndicat ne bénéficiait pas de suffisamment d'influence pour négocier les revendications du secteur, le gouvernement d'alors avait décidé d'arrimer leur destin au caravansérail de l'administration. En ce temps, on avait fait miroiter aux enseignants du privé le grand avantage de voir leurs salaires augmentés régulièrement, en même temps que les fonctionnaires.

Seulement voilà, avec les années, le nombre de fonctionnaires a quasiment quadruplé. Il devenait ainsi pratiquement impossible de toucher à leur rémunération sans creuser d'avantage le déficit du Trésor public et augmenter l'endettement de l'État, avec tout ce qui s'ensuit en termes de menaces pour la stabilité de la monnaie nationale. La dernière échelle des salaires dans la fonction publique, adoptée au forceps par le Parlement l'année dernière, a eu de ce fait de graves répercussions sur le budget de l'État, en raison de l'écart énorme entre les sommes prévues et celles qui doivent effectivement

être décaissées, gonflant monstrueusement la masse salariale de l'Administration publique. À cela vient s'ajouter le recrutement aussi sauvage qu'illégal de milliers de fonctionnaires supplémentaires, fruits de la corruption et du trafic d'influence politique.

Que sont devenues dans tout cela les revendications légitimes des enseignants ? La partie qui les concerne dans la nouvelle grille des salaires est tellement floue qu'elle a fini par créer un embrouillamini inextricable dans les rapports entre les directions des écoles privées, les salariés et les comités des parents, avec au bout le spectre d'une augmentation des frais de scolarité.

L'urgence aujourd'hui pour les enseignants du privé est de reprendre leur autonomie syndicale en s'extirpant rapidement de ce mariage forcé avec le secteur public, afin de tenter autant que faire se peut de récupérer leurs droits, loin de la gabegie et du bricolage de l'État.

Gaby Nasr
Directeur des éditions spéciales
du quotidien L'Orient-Le Jour

L'exploitation politique fait du tort aux déplacés

Des informations commencent à circuler sur une nouvelle vague de déplacés venant de Syrie en direction du Liban. La cause serait cette fois économique-sociale, dans la mesure où les Syriens souffrent de pauvreté extrême dans de nombreuses régions, particulièrement celles qui sont éloignées de la capitale Damas et devenues invivables après la destruction des infrastructures, des usines et des champs agricoles.

Ces informations, propagées par des responsables politiques proches de Damas plutôt que par le camp adverse, ne servent en aucun cas l'intérêt des déplacés syriens, car elles suscitent la crainte chez les Libanais d'une nouvelle vague de migrants que ce petit pays ne pourra pas absorber, et ce à tous les niveaux : économique, social, financier, sans compter le fardeau de la sécurité.

Certains dirigeants exploitent la carte des déplacés à des fins de pression politique. Ils accusent les autres de ne pas vouloir les renvoyer dans leur pays, puis engagent de nouveaux préparatifs pour tenter d'intimider l'adversaire et le pousser vers des options politiques qu'il ne souhaite pas.

Ceux-là extraient la question des déplacés de son caractère humanitaire et la renvoient vers le champ politique, et au lieu de se montrer solidaires des réfugiés qui ne sont responsables en rien, contribuent à développer un état d'hostilité qui risque de dégénérer en actes de vengeance et d'intimidation. Et c'est ainsi que l'hostilité grandit entre les deux peuples.

Il est temps pour les politiciens de cesser d'exploiter ce dossier à des fins personnelles, de se livrer à des surenchères et des tentatives répétées d'exiger obéissance et loyauté ! Que cette question soit laissée aux personnes directement concernées, et qu'elle soit traitée dans les cadres juridique et officiel adoptés dans des cas similaires. Et que l'État libanais tranche ce problème à travers le Conseil des ministres, et détermine une politique et un discours unifiés qu'il communiquera au monde entier, afin d'exercer une pression qui puisse être efficace, au lieu d'étaler ses divisions, ce qui ne sert ni les Libanais ni les réfugiés.

Ghassan Hajjar
Rédacteur en chef du quotidien an-Nahar

La consolidation de la paix par l'éducation : une préoccupation centrale

Fady Yarak*

Avec le début du XXI^e siècle, de nouvelles aspirations en matière de paix durable, de dignité et de liberté apparaissent en différentes parties et sociétés du monde, y compris au Liban. De nombreuses questions se posent sur le rôle crucial que joue l'éducation afin de réaliser ces aspirations et faire face aux vagues de violence, d'extrémisme et d'intolérance culturelle et religieuse qui frappent nos sociétés et exposent des générations entières à la déchéance. Il y a aujourd'hui de sérieux appels à repenser le rôle de l'éducation et ce qui s'ensuit de débat sur le type d'éducation dont nous avons besoin, le genre de citoyen que nous voulons produire, les compétences que nous voulons consolider, les meilleures approches pédagogiques à suivre, etc.

Face à cette réalité, le paysage de l'éducation connaît actuellement une transformation majeure au niveau international. Au ministère de l'Éducation, nous accompagnons cette transformation en ouvrant le débat sur une vision éducative renouvelée pour un développement humain équitable et applicable et en organisant un atelier de développement des programmes scolaires promouvant le respect de la diversité, la lutte contre la discrimination, la domination culturelle, et la mise en place de politiques éducatives contribuant à l'amélioration de l'apprentissage et des résultats de l'apprentissage. De même, une mise en œuvre de programmes et d'activités qui stimulent le sens de responsabilité envers les autres et développent les compétences du XXI^e siècle, guidées par les compétences en matière de consolidation de la paix, de dialogue, de la pensée critique, de la résolution des conflits et de la communication.

Nous croyons en l'importance de l'éducation en tant que facteur-clé qui assure une paix durable, dans laquelle toutes les institutions éducatives ont pour rôle d'inculquer les valeurs de la coexistence et de construire un esprit national sain, plutôt que de simplement transmettre des informations et des connaissances. L'éducation n'a jamais été aussi importante qu'elle en est de nos jours, dans la mesure où elle a le rôle crucial de promouvoir les connaissances et les comportements nécessaires pour instaurer le sens de la citoyenneté, la responsabilité individuelle à l'égard de la paix et la lutte contre la haine et la violence. L'éducation peut contribuer à amplifier les voix de la modération, de la solidarité, de la raison et du respect, puisque la paix requiert plus que jamais un dialogue entre les collectivités et une plus grande participation interculturelle.

Nous avons donc besoin d'une nouvelle éducation, d'une époque et de conditions nouvelles, et plus que jamais d'une éducation qui contribue à préparer nos enfants et nos jeunes à vivre dans une société diversifiée, fondée sur le respect de l'autre quelque soient les différences et les divergences. Bien sûr, nous ne parlons pas ici d'une seule matière, mais nous travaillons à intégrer cette éducation par l'intermédiaire d'activités directes et indirectes dans toutes les matières et dans toutes les actions du milieu éducatif, à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Les livres seuls ne suffisent pas à enseigner les valeurs humaines, le plus important est qu'il y ait un modèle et une pratique. Je salue ici le rôle des enseignants hautement qualifiés au sein du ministère de l'Éducation et rend hommage à leurs efforts en vue de promouvoir un système de valeurs et de nobles principes.

Conscient de cela, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'efforce d'instaurer une culture de paix et de non-violence dans ses établissements, inspirée de notre patrimoine culturel riche dans sa diversité, des valeurs humaines communes héritées du Liban et enracinées dans notre culture et des enseignements des religions célestes musulmane et chrétienne ; une culture qui est également basée sur les lois et les chartes internationales que le Liban s'est engagé à mettre en œuvre.

* Directeur Général de l'éducation au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Syndicat des enseignants : une histoire de consolidation juridique

Ziyad Baroud*

Le Syndicat des enseignants n'est pas un nouveau venu en termes de problèmes de syndicalisme et de défense des droits. Son rôle de premier plan au sein du Comité de coordination syndicale et dans d'autres causes liées aux droits est bien établi. Je voudrais mettre en lumière deux aspects que j'ai eu à traiter en tant qu'avocat et conseiller juridique du syndicat depuis 1996 : le sort de l'échelle des salaires, et les mécanismes de la consolidation juridique dans le cadre de la revendication du droit des enseignantes et enseignants, compte tenu de l'impact de ces deux questions sur la paix sociale.

1- L'échelle des salaires :

On sait que l'adoption de l'échelle des salaires en vertu de la loi 46/2017 était le résultat d'une lutte menée durant de nombreuses années par le syndicat des enseignants et le Comité de coordination syndicale. Les élections législatives de mai 2018 ont probablement incité certaines forces politiques à voir cette question résolue à la veille du scrutin. Le texte a donc été promulgué et il est entré en vigueur conformément aux procédures législatives. Cependant, la promulgation de cette loi n'a pas été nécessairement accompagnée de sa mise en application. Certaines administrations d'écoles s'y sont opposées et ne l'ont appliquée que partiellement, d'autres ont refusé de l'appliquer complètement, tandis que d'autres encore l'ont appliquée intégralement et à la lettre. Dans un contexte de grave crise économique et sociale, les enseignants sont ainsi entrés en confrontation avec les administrations de certaines écoles, les parents se sont opposés à l'augmentation des frais de scolarité, et tous se sont malheureusement affrontés en l'absence de tout traitement officiel de cette affaire. Une situation qui a laissé les partenaires sociaux se débattre en vue de l'application d'une loi dont le suivi n'a pas été assuré par les législateurs qui l'ont promulguée. Ce qui a entraîné, entre autres, une série de problèmes auprès de la caisse d'indemnisation du personnel enseignant des écoles privées, ralentissant le règlement des indemnités de fin de service et des pensions. Tout cela a mis et continue de mettre en péril la paix sociale dans la mesure où le problème affecte de larges couches de la société, en particulier les enseignants et les parents des élèves, privant les premiers de droits qui leur sont reconnus par la loi et imposant aux seconds des charges supplémentaires. Sans oublier que certaines écoles (en particulier dans les zones rurales) souffrent déjà d'un déficit accumulé.

En l'absence de décision d'une autorité officielle compétente, l'inquiétude grandit aujourd'hui face à un éventuel réexamen des droits reconnus par une loi désormais en vigueur – droits reconnus par certaines écoles et obtenus par les personnes éligibles. La stabilité législative est la pierre angulaire de la stabilité sociale et il ne devrait pas y avoir d'improvisation dans la législation, d'autant plus qu'il existe déjà des solutions permettant une réponse durable, à condition que l'État assume une partie de sa responsabilité à l'égard notamment de l'éducation dans les classes primaires, rendue obligatoire depuis 2011.

2- Habilitation juridique :

Pendant ce temps, le syndicat des enseignants continue de rechercher la consolidation de la situation juridique des instituteurs, comme il le fait depuis le milieu des années 90. Outre le travail de son conseil d'administration et de ses branches dans les régions, le syndicat offre des

conseils juridiques gratuits toutes les semaines. Il entretient également une correspondance avec les organismes officiels compétents et engage des procédures judiciaires sur les questions de principe. C'est peut-être le seul syndicat au Liban au regard de sa taille à offrir gratuitement ce type de services à ses membres. L'expérience a montré que le fait de soutenir les enseignants par la consolidation juridique de leur secteur contribue de manière significative à la protection de leurs droits et à prévenir la perte de ceux-ci par ignorance de la loi. Dans le même contexte, le bureau du conseiller juridique du syndicat a publié des brochures et des ouvrages sur :

- « Les droits des enseignants : questions et réponses », une brochure portant sur une simplification de la connaissance des droits.

- « Les droits des enseignants dans la législation », qui rassemble et compile diverses lois et réglementations relatives au personnel enseignant dans les écoles privées. Il a été publié en deux éditions à ce jour.

- « Le licenciement et les droits des enseignants », un ouvrage sur les différents aspects du licenciement, assorti de références à la jurisprudence et à des cas précis. Il a été publié en trois éditions à ce jour.

- Un certain nombre d'articles et de commentaires sur les décisions judiciaires concernant les enseignants, notamment dans la revue « Al Adl » (Justice) publiée par l'Ordre des avocats de Beyrouth.

Sur toutes ces questions précitées, le syndicat joue un rôle très important en sensibilisant et en aidant les enseignants, qui forment un groupe éduqué au sein de la société, capable de communiquer avec les administrations scolaires de manière conforme à l'espace pédagogique qu'ils partagent.

En fin de compte, il est clair que l'expérience syndicale, malgré les éclats, les affrontements, les grèves et les épisodes de colère qu'elle suscite parfois, contribue également à élever le niveau du débat et de la consolidation des droits, poussant ainsi au dialogue l'ensemble des partenaires du processus éducatif : le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la commission parlementaire de l'Éducation, jusqu'aux syndicats dans les établissements scolaires, les administrations des écoles et les comités de parents.

Telle est la voie à suivre pour atteindre la paix sociale. Pas seulement à cause du nombre de parties prenantes dans le domaine de l'éducation, mais surtout à cause de ce que ce problème signifie pour l'avenir du Liban. Ici, les gens sont éclairés et chacun apprend le sens des droits et leur respect. Et à partir de là émergera le futur leader du pays. C'est ici que commence le vrai développement et se poursuivra de manière durable...

* Avocat à la cour d'Appel, chargé de cours à l'Université Saint-Joseph, ancien ministre de l'Intérieur, et conseiller juridique du Syndicat des enseignants au Liban

Le rôle des programmes d'enseignement dans la construction de la paix au Liban

Nada Oueyjane*

Nous sommes confrontés de nos jours à un fossé grandissant entre deux mondes inégaux, dont l'un s'efforce de croître et de s'ajuster à un rythme de développement rapide, tandis que l'autre s'empresse de mettre ses connaissances de pointe à contribution pour dominer les moins fortunés. Tel est le douloureux diagnostic d'une situation dont ne saurait résulter qu'un surcroît de violence, de conflits, de guerres et d'exodes.

Le Liban vit depuis l'Indépendance dans un état d'instabilité oscillant entre violence latente, conflit ouvert et guerre déclarée. De ce fait, il souffre des conséquences de l'exode, des déplacements de population et de la menace constante d'un effondrement imminent.

La réalité de ces pressions et de cette course vers l'inconnu nous conduisent naturellement à réfléchir à la promotion de la paix par l'éducation, en particulier l'éducation établie dans les programmes actuels (1997), et plus généralement dans les programmes développés par le Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques (CRDP).

Mais d'abord, il nous faut clarifier certaines problématiques : l'éducation à la paix signifie-t-elle non-engagement dans des conflits? Est-ce donc une éducation à la soumission et à la capitulation ? Ou bien signifie-t-elle éduquer des générations à une paix hypothétique, et donc à se heurter à la réalité des conflits du monde? L'éducation à la paix est-elle suffisante pour construire la paix?

Construire la paix au Liban

La paix peut être entendue comme absence de guerre et de conflit, bien-être humain et social, réconciliation avec soi-même et le respect des droits de l'homme et le droit de se défendre et de défendre sa terre contre les spoliateurs et les envahisseurs.

Une telle conception de la paix inclut la reconnaissance des valeurs de liberté, d'égalité, de justice, de solidarité et de coopération, dans une société fondée sur l'égalité, et dont les conflits sont résolus par le dialogue, dans le respect de la dignité humaine et la consolidation de la compréhension mutuelle, loin de toute violence, loin des conflits et de toutes les formes de discrimination, d'exploitation, de harcèlement et d'exclusion. C'est un concept de paix passive.

En revanche, une paix active se traduirait par une série d'actions constructives qui rendraient le monde meilleur. Cela signifie qu'il est nécessaire de former des personnes à la tolérance, à la coopération, à la réflexion critique, des personnes réceptives qui savent écouter et communiquer ; des personnes ouvertes à la pluralité des points de vues, socialement responsables et sachant gérer les différences en tous genres.

Le concept d'éducation pour la paix est donc une initiative pédagogique visant à atténuer les impacts de la guerre sur la société et les hommes. L'UNESCO en a fait l'un des objectifs de l'éducation au développement durable. La question qui donc se pose est la suivante : les programmes de l'enseignement public au Liban forment-ils des hommes et des femmes capables d'édifier la paix ?

Les programmes actuels et les programmes en développement

L'éducation à la paix est l'objectif le plus important du Plan de redressement pédagogique : elle s'accomplit « par la promotion de l'appartenance nationale et

l'intégration sociale, et par l'ouverture spirituelle et culturelle ». Elle promeut « les valeurs libanaises telles que la liberté, la démocratie, la tolérance et la non-violence ». Elle repose sur le socle du rôle joué par le Liban dans l'élaboration de la Déclaration universelle des droits de l'homme et sur son système démocratique fondé sur « le respect des libertés publiques », « la liberté d'opinion et de croyance », « la justice sociale et l'égalité entre tous les citoyens sans discrimination ni préférence ». Il s'agit d'une éducation qui favorise l'esprit de paix avec soi-même, comme dans les relations entre les individus et dans les rapports sociaux et nationaux. « Le redressement recherché est un parcours allant de la division à l'unité, en vue de l'édification d'une paix civile durable. Une paix civile dont les fondements sont la justice, l'égalité, le règne de la loi et du droit, la liberté de conscience et d'opinion, le dialogue, etc. Le CRDP a établi les documents préparatoires des programmes avancés dans ce domaine, et a défini les caractéristiques spécifiques de l'apprenant / citoyen : tolérance, esprit critique, esprit de coopération,

capacité d'interaction, capacité de recherche et créativité, adaptation aux compétences du XXI^e siècle, ouverture aux approches de compétence et aux stratégies d'intégration des personnes à besoins spéciaux, volonté de tirer avantage des évolutions technologiques et informatiques.

Le programme d'éducation civique, modèle d'éducation nationale

Les valeurs d'une éducation à la paix apparaissent clairement dans les objectifs généraux du programme de l'éducation nationale au civisme : esprit pacifique, ouverture culturelle et humaine, rejet de toute violence, souci de l'égalité et de la justice sociale, liberté, acceptation de l'autre en dépit de la différence raciale, religieuse, linguistique, ou culturelle....Acquisition de capacités critiques, de débat et de règlement des problèmes par le dialogue (l'une des compétences essentielles pour vivre ensemble en paix).

D'autres objectifs spécifiques du programme d'études ont été ajoutés aux compétences requises dans une éducation à la paix. Ainsi, les capacités d'écoute et de dialogue, la capacité à s'exprimer, l'assistance aux plus faibles, la mise en place d'une culture de respect de la loi et du recours à cette loi au cas où l'on ne parvient pas à régler un différend par le dialogue : tous ces objectifs et la matière de l'éducation civique ont été définis dans le manuel, ainsi que les méthodes d'enseignement / apprentissage stimulant la pensée critique, le travail d'équipe, la solidarité et la participation...

Enfin, l'éducation à la paix et à ses valeurs exige la présence d'un enseignant qui s'approprie les valeurs qu'il enseigne, et les reflète dans sa conduite quotidienne, ses prises de positions, et sa façon d'enseigner. Il se doit d'être un enseignant modèle, de sorte que son enseignement ne soit pas pur acquisition de connaissances, mais devienne éducation par identification, à une philosophie de vie équilibrée, loin de toute incohérence entre ce qu'il enseigne et ce qu'il vit.

Une paix active se traduirait par une série d'actions constructives qui rendraient le monde meilleur. Cela signifie qu'il est nécessaire de former des personnes à la tolérance, à la coopération, à la réflexion critique, des personnes réceptives qui savent écouter et communiquer ; des personnes ouvertes à la pluralité des points de vues, socialement responsables et sachant gérer les différences en tous genres

* Présidente du Centre de Recherche et de Développement Pédagogiques par Interim

Les contractuels de l'enseignement public ou « la gestion de la précarité »

Fady Noun*

Selon les chiffres de l'année 2016-2017 du Centre pédagogique pour la recherche et le développement, le nombre total des enseignants dans le secteur public est de 43.500, pour 328.171 élèves. Toutefois, environ la moitié d'entre eux, soit 21.500, sont des enseignants contractuels, sachant qu'ils le sont à temps partiel et non à temps plein.

A l'origine de ce phénomène complexe, il y a la guerre et le cloisonnement des régions, qui a favorisé la multiplication des embauches de professeurs sur des bases contractuelles. C'est au point que, dans les années 90, les contractuels représentaient presque 90 % des effectifs enseignants dans le secteur public, précise une source académique à l'Université libanaise.

Aujourd'hui, ce déséquilibre a été résorbé, mais n'a pas disparu. De ce fait, les contractuels de l'enseignement public manifestent régulièrement pour obtenir d'être cadrés, et la précarité de leur situation est potentiellement génératrice d'instabilité sociale.

« Qui dit contractuels dit instabilité, confie un membre responsable de la ligue des enseignants du primaire. Sait-on, par exemple, que le contractuel n'est payé qu'une fois par an ? Sait-on qu'il est payé sur la base des heures effectives qu'il a enseignées, et que les jours de congé officiels ne sont pas comptabilisés ? Et enfin, sait-on que les contractuels ne sont pas inscrits à la Caisse de sécurité sociale et ni des indemnités de transport, ni de fin de service ? »

Ce qui complique les choses, c'est aussi l'inégalité au niveau de l'emploi, avec des contractuels qui n'assurent que 4 heures d'enseignement par semaine, alors même que d'autres en assurent vingt.

« Enfin, ajoute la source citée, une injustice supplémentaire a été faite aux contractuels quand le concours pour le recrutement de nouveaux

enseignants a été ouvert à tous en 2008, alors que les contractuels avaient demandé qu'il leur soit exclusivement réservé, comme cela avait été le cas en 2004. En tout état de cause, certains

enseignants passent toute leur carrière professionnelle dans la précarité ».

« L'embauche dans tout le secteur public, y compris celui de l'enseignement, n'est qu'une vaste entreprise de gestion de la précarité », assure une source responsable à l'Université libanaise qui a requis l'anonymat.

La répartition des enseignants sur les 1257 écoles publiques du Liban en est un bon exemple, avec des pléthores et des pénuries selon les régions.

Il est évident que cet état des choses se répercute sur la paix sociale. Or, avec la politique de compression des dépenses exigée par les donateurs de la conférence CEDRE, cette situation pourrait encore se complexifier, surtout avec la décision d'arrêter toute nouvelle embauche dans le secteur public.

Comment le ministère de l'Éducation va-t-il combler les postes des enseignants qui, chaque année, partent à la retraite ? Il n'y a pas encore de réponse claire à ce défi. Selon la source de la ligue de l'enseignement primaire citée, ce sont les enseignants actuels, cadrés ou contractuels, qui vont provisoirement assumer un surcroît

d'heures d'enseignement, « ce qui n'est pas une mauvaise chose ».

Mais selon une source responsable au ministère de l'Éducation nationale qui a requis l'anonymat, cette approche n'est valable que sur le court terme. Sur le long terme, pour remédier à la précarité de la situation des contractuels, une étude de faisabilité est en cours au ministère de la Santé pour inscrire à la CNSS les 1,8 millions de Libanais qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale. Parallèlement, l'organisation de sessions de formation pour la professionnalisation du métier d'enseignant, avec en perspective un nouveau concours, est également envisagée.

* Écrivain, journaliste à L'Orient-Le Jour



© Illustration par Mona Abi Wardé

La protection de l'élève en tête des priorités du ministère de l'Éducation

Hilda El-Khoury*

Conformément à l'article 10 de la Constitution libanaise qui énonce le droit à l'éducation et s'aligne sur la Convention relative aux droits de l'enfant ratifiée par l'État libanais, laquelle prévoit le droit universel à l'éducation, l'apprentissage de l'enfant et sa protection contre la violence ; et conformément à l'application des modifications apportées à la loi n° 422 interdisant toutes sortes de discipline violente, et à son engagement envers le quatrième des Objectifs du développement durable (2015-2030), qui appelle à assurer un environnement scolaire sécurisé, et convaincu de la nécessité d'assurer une éducation de qualité pour tous, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a lancé le 11 mai 2018 la « Politique de protection des élèves en milieu scolaire ».

La direction générale du ministère de l'Éducation a pour objectif d'unifier et d'activer les mesures de protection des élèves, que ce soit au niveau de la prévention de la violence ou de la réaction à assurer, et à les mettre en œuvre dans toutes les écoles libanaises.

La vision du ministère de l'Éducation est de garantir un environnement scolaire sûr et positif, offrant les conditions d'apprentissage, d'abord à travers la prévention qui est fournie aux élèves par le biais d'un soutien psychosocial périodique

et des réunions individuelles, et qui ne peut être mise en œuvre sans la coopération des ministères concernés. Dans ce cadre, un mécanisme de traitement des cas de violence a été mis en place. Il débute par un suivi précoce et sûr des cas, puis se poursuit par l'identification de chacun d'entre eux en prenant les mesures appropriées, et en fin de compte par un suivi du statut de l'élève une fois que ces mesures ont été prises. Nous signalons que ces mesures incluent également un rôle primordial (ou clé) des enseignants dans la politique de

protection des élèves.

La mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de cette politique au niveau central se poursuivent à travers la cellule d'Orientation pédagogique, qui comprend une équipe spécialisée dans la protection des élèves et supervise le travail des formateurs pédagogiques qui suivent les politiques dans les écoles.

La protection de l'élève constitue une responsabilité conjointe qui nécessite, outre les mesures du ministère de l'Éducation, de combiner les efforts de

chaque acteur jouant un rôle dans la vie de l'élève, à savoir, la collectivité locale, les organisations locales et internationales, les Ministères concernées, et particulièrement les parents.

La formation du citoyen commence par l'éducation.

* Directrice de la Direction de l'Orientation Pédagogique et Scolaire, Direction Générale de l'Éducation Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur

Protéger les enfants du Liban contre la violence est vital pour la paix future et la stabilité régionale

Emily Lewis*

L'afflux de centaines de milliers d'enfants syriens au Liban depuis le début de la guerre civile en Syrie en 2011 a mis une pression supplémentaire sur un système scolaire libanais déjà tendu. L'amenuisement des ressources des écoles a été accompagné d'une accentuation de la vulnérabilité des enfants à la violence et aux abus, affirme Nahla Harb, Coordinatrice Générale de l'Unité du Conseil Pédagogique auprès du ministère libanais de l'Éducation.

Craignant un environnement académique dangereux, beaucoup d'enfants choisissent de s'échapper des cours ou d'abandonner l'école définitivement, selon une étude de 2018 sur le harcèlement au Liban, effectuée par « Save the Children ». La Banque mondiale a abouti à des résultats encore plus inquiétants, trouvant que « le décrochage scolaire aujourd'hui serait susceptible... d'augmenter les risques de conflits futurs ou de déstabilisation de la région ».

Jusqu'à récemment, il n'y avait pas de politique intégrée pour la protection des enfants dans les écoles du Liban. Les enseignants n'étaient pas bien équipés pour gérer des incidents violents, et comptaient surtout sur la formation et l'intervention des ONG.

Afin de pallier ce manque, le ministère de l'Éducation, en coordination avec l'Unicef, a lancé l'année dernière sa « Politique pour la protection des élèves au sein de l'environnement scolaire ». Après avoir testé ce programme dans vingt établissements et avoir reçu les commentaires en retour, le ministère l'a introduit dans 300 écoles publiques avec la perspective d'une

implantation dans tout le pays.

Le projet fournit un cadre pour la formation des équipes pédagogiques sur l'identification des signes de harcèlement et d'abus, et sur les rapports à faire aux experts du ministère. Pour Nisrine Tawily, déléguée à la protection de l'enfance à l'Unicef, une telle politique devrait devenir « un standard minimum » pour toute entité qui entre en contact direct avec les enfants.

Outre le fait de doter les enseignants d'outils pour reconnaître la violence, cette politique vise à aider les enfants à construire des relations non-violentes, et à développer un environnement scolaire plus sûr. Ce cadre éducatif sécurisé permettra, à terme, aux enfants de mieux se concentrer sur leurs études et d'apprendre avec plus d'efficacité, affirme la responsable.

Une équipe dévouée de conseillers en soutien psychologique aide à rendre les écoles plus sûres en organisant des sessions avec des élèves pour couvrir cinq aptitudes : la conscience de soi, l'autogestion, la conscience sociale, l'établissement de relations et la prise de décision efficace.

Le thème primordial de la non-violence traverse toutes ces activités, explique Nahla Harb. L'une de ces activités consiste à introduire auprès de jeunes enfants « l'étoile de la gratitude », à travers laquelle chacun obtient une étoile en papier sur laquelle il doit écrire les noms de cinq personnes qui l'ont soutenu. Le sentiment de gratitude contribue à libérer l'oxytocine, une hormone dont on a prouvé la capacité à réparer les préjudices émotionnels et à préserver le bien-être, affirme-t-elle.

Seuls les enfants syriens, dont le programme scolaire est plus flexible que leurs camarades libanais, bénéficient actuellement de la présence permanente de conseillers en soutien psychologique. Pour les élèves libanais, une équipe tournante de conseillers « mobiles » organise les activités de consolidation de la paix et forme les enseignants.

Nahla Harb souligne que le ministère « rêve » d'une équipe de conseillers à plein temps disponible pour les petits libanais, mais assure que cet espoir ne s'est pas encore traduit dans la loi.

Il est évident toutefois que la violence

contre les enfants ne s'arrête pas aux portes des écoles. Un degré élevé de tolérance à la violence contre les enfants persiste dans de nombreuses communautés libanaises, déplore Nisrine Tawily.

Étant donné que les prérogatives du ministère de l'Éducation ne s'étendent pas jusqu'aux foyers, les officiels restent confiants que le soutien apporté par cette politique encouragera les enfants à s'exprimer sur les problèmes qu'ils rencontrent chez eux.

« Le principal message que nous adressons aux enfants c'est qu'ils peuvent poser n'importe quelle question sans que cela ne leur cause des ennuis », poursuit Nahla Harb.

La phase initiale d'expérimentation a permis aux concepteurs de cette politique de recevoir des commentaires et de peaufiner le format dans l'espoir de contribuer à un avenir plus pacifique pour la future génération de Libanais et de Syriens.

* Journaliste au quotidien « The Daily Star »

Des dangers de l'addiction aux jeux vidéo

Nazir Hawi*

Alors que les études ont commencé à donner des preuves empiriques sur l'existence d'une accoutumance non liée à l'usage de substances, le « Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux » a introduit dans sa cinquième édition (DSM-5) le trouble de jeux vidéo comme étant un potentiel trouble mental. Néanmoins, en juin 2018, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dans sa onzième édition de la Classification internationale des maladies (CIM-11), a reconnu l'addiction aux jeux vidéo comme un trouble mental. Elle s'est basée à cet effet sur les résultats de plusieurs recherches factuelles.

De nos jours, une large proportion de la population est touchée par ces nouvelles addictions, puisque l'usage de la technologie a presque envahi tous les ménages, sans aucune distinction entre les pauvres et les riches. En ce qui concerne les enfants, les progrès rapides que connaît la technologie a un impact dévastateur sur leur développement sensoriel et moteur, comme sur leurs systèmes d'attachement, et a des effets néfastes sur le long terme sur leur santé physique, psychique et comportementale. Plus encore, nous témoignons de cas de personnes de tous âges qui deviennent accro aux smartphones, jeux vidéo (Fortnight, PUBG, Apex Legends, etc.), réseaux sociaux (comme Facebook, Instagram, etc.) et même juste à l'envoi de messages (WhatsApp). Des études menées dans plusieurs pays ont montré des associations statistiquement significatives entre l'addiction ou l'usage problématique de la technologie et les troubles psychiatriques comorbides (Hawi et Samaha, 2017 ; Samaha et Hawk, 2016).

Au Liban, deux recherches pionnières ont été publiées par le Dr Maya Samaha Rupert et moi-même, plusieurs mois avant la classification par l'OMS de l'addiction aux jeux vidéo comme un trouble mental. Vu l'ampleur du problème, le Dr Maya Samaha Rupert et moi-même avons décidé de mettre un barème qui sera accessible à l'ensemble du monde arabe. Par conséquent, nous avons mené une étude validant une version arabe du test IGD-20 (test du trouble du jeu sur Internet). C'est un outil psychométrique standardisé qui évalue le trouble du jeu sur Internet (TJI - IGD) conformément aux neuf critères TJI, tels que définis par l'Association américaine de psychiatrie dans la dernière édition du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5). Cette version arabe du TJI-20 (IGD-20) est destinée à permettre l'identification des joueurs pathologiques de langue arabe et à stimuler des études interculturelles susceptibles de contribuer à un domaine nécessitant davantage de recherches pour plus de connaissances et de traitement. Notre étude, intitulée « Validation de la version arabe du test du trouble du jeu sur Internet-20 » a montré que la version arabe de ce test est une mesure valide et fiable du TJI parmi les populations s'exprimant en langue arabe. Elle a été publiée dans la prestigieuse revue *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*, en 2017.

L'autre objectif du Dr Samaha Rupert et de moi-même était de mener une étude au Liban pour déterminer la prévalence du jeu vidéo, examiner l'association entre le jeu vidéo et les symptômes de troubles psychiatriques, les facteurs démographiques, de dépression, d'anxiété, des traits de caractère et d'autres comorbidités. L'objectif de cette étude est de développer une stratégie de prévention solide fondée sur des données probantes, de proposer une politique et de motiver des chercheurs des pays arabes à mener des études similaires. L'étude a été publiée en 2018, en collaboration avec le Dr Mark Griffiths. Elle



© Illustration Mona Abi Wardé

avait pour titre « Le trouble du jeu sur Internet au Liban : relations entre l'âge, les habitudes de sommeil et la réussite académique » (Internet gaming disorder in Lebanon: Relationships with age, sleep habits, and academic achievement). Cette étude a montré que parmi l'échantillon choisi, le taux de prévalence regroupé du trouble de jeu vidéo était de 9,2 %. Elle a également montré que le trouble du jeu était associé au fait d'être plus jeune, de dormir peu et d'avoir un rendement scolaire moins élevé. Alors que davantage de joueurs en ligne jouaient aussi hors ligne, tous les joueurs ayant un trouble du jeu ont déclaré jouer en ligne uniquement. Ceux qui affichent un trouble du jeu dormaient moins d'heures la nuit (5 heures) que les joueurs occasionnels en ligne (7 heures). La moyenne scolaire des joueurs présentant un trouble du jeu était la plus basse parmi tous les groupes de joueurs et inférieure à la moyenne nécessaire au passage scolaire. Les conclusions susmentionnées constituent une liste partielle de ce qui a été découvert concernant ce trouble avec des conséquences importantes pour les personnes qui en souffrent.

Alors que les jeux vidéo peuvent être amusants pour les enfants et les adultes, d'autant qu'ils apprennent aux joueurs la résolution de problèmes et la logique, la gestion des ressources, la coordination oculomanuelle et la réflexion rapide, les parents doivent connaître les jeux que leurs enfants peuvent jouer, pour quelle durée, à quel moment, où ils peuvent le faire, avec qui, ainsi que la valeur des achats intégrés à l'application. Il est toutefois important qu'ils les impliquent dans des loisirs alternatifs. Il convient de noter que le groupe de travail de l'Association

américaine de psychologie sur les médias violents a conclu que l'exposition aux jeux vidéo violents était liée à une croissance du comportement agressif, des pensées et des émotions et à une diminution de l'empathie. Le garçon qui a tué son père et trois autres personnes à Zokak el-Blatt en 2017, la fusillade dans le lycée de Parkland en Floride (États-Unis) en 2018 faisant dix-sept morts parmi les élèves et les employés, et la fusillade dans deux mosquées à Christchurch (Nouvelle-Zélande) en 2019 entraînant la mort de cinquante personnes poussent les gens à s'interroger sur l'influence des jeux vidéo violents.

* Leader d'opinion éminent sur l'addiction au numérique

Références :

- Samaha, M., & Hawi, N. S. (2016). Relationships among smartphone addiction, stress, academic performance, and satisfaction with life. *Computers in Human Behavior*, 57, 321-325
- Hawi, N. S., & Samaha, M. (2017). The relations among social media addiction, self-esteem, and life satisfaction in university students. *Social Science Computer Review*, 35(5), 576-586
- Hawi, N. S., & Samaha, M. (2017). Validation of the Arabic version of the Internet Gaming Disorder-20 test. *Cyberpsychology, Behavior, and Social Networking*, 20(4), 268-272
- The American Psychological Association Task Force on Violent Media. (2017). The American Psychological Association Task Force Assessment of Violent Video Games: Science in the Service of Public Interest. *American Psychologist*, 72(2): 126-143

La mixité sociale dans l'enseignement supérieur

Adnan El-Amine*

J'ai ressenti quelque chose d'étrange dans la première semaine qui a suivi mon inscription à la faculté de pédagogie de l'Université libanaise, à l'automne de l'année 1966. Nous n'étions pas nombreux en classe, mais pas un seul de mes quinze collègues ne me ressemblait. Aucun d'entre eux ne connaissait mon village Chaqra, situé au sud du Liban. Je ne connaissais pas non plus leurs villes et villages natals. Ils étaient venus de Kousba et Bechmezzine, dans le Koura, Kefraya, Hasbaya, Tripoli, Mazraa, Achrafieh et Aley... Ils étaient sunnites, chiites, orthodoxes, maronites, catholiques et druzes. Puisque les enseignants étaient eux-aussi issus de différents milieux géographiques et communautaires, la diversité était alors devenue la caractéristique de la classe et de la faculté de pédagogie. Cette diversité proférait dans la salle de cours une certaine chaleur qui émanait de la différence dans les opinions, de la multiplicité des points de vue et de la curiosité de connaître l'autre.

La chaleur de la classe

Souvent, les personnes qui se ressemblent ne se soucient pas de ce que disent leurs collègues, professeurs ou étudiants puisqu'ils s'y attendent. Et s'ils y prêtent attention, c'est parce que quelqu'un a conjuré un autre imaginaire et l'a attaqué, il est alors applaudi, ou encore parce que quelqu'un a émis une opinion différente de la leur, qu'ils s'empressent de dénoncer. Les personnes qui se ressemblent préfèrent le discours normatif.

Je n'ai réalisé l'importance de la diversité dans une classe et la dynamique qu'elle lance qu'après être revenu à la faculté de pédagogie en tant qu'enseignant pour l'année universitaire 1977-1978. C'était dans le même bâtiment, dans le quartier de l'Unesco. L'Université libanaise était alors divisée en plusieurs sections. Aussi, l'endroit où j'avais étudié était devenu « faculté de pédagogie - section I ». Le milieu y était devenu très homogène : des fonctionnaires musulmans, des enseignants musulmans et des étudiants musulmans (95 %). La section II par contre était située dans la région de Raouda, à Dékouané et était à majorité chrétienne au niveau de l'administration, des enseignants et des étudiants (95 %).

Lorsque j'ai commencé à donner des cours aux étudiants en master, j'ai réalisé la différence qui existe entre une classe homogène et une classe mixte. Les cours de master étaient dispensés dans le bâtiment mixte du rectorat, à Furn el-Chebbak. Des étudiants diplômés des deux sections s'y étaient inscrits. Je me rappelle avoir choisi ce jour-là, dans le cadre de la matière de méthodologie de recherche éducationnelle, un sujet sur la pratique religieuse (et les moyens de la mesurer). Dans la classe, se trouvaient des croyants et des non-croyants, des musulmans, des chrétiens et des druzes, une religieuse, ainsi que des partisans et des non-partisans. Alors que les cours de licence à la section I s'étiraient en longueur, dans les cours de master, nous oublions toujours que la période était terminée, tellement le débat était chaud. On y participait avec enthousiasme et on était curieux des découvertes successives des différentes significations, non seulement au niveau des étudiants, mais surtout entre les faits et les positions d'une part, et entre les perceptions et les idées préconçues et stéréotypées d'autre part. Souvent, les discussions enflammées se poursuivaient après le cours, jusqu'au bout du couloir.

Générer des idées

Toute mixité, quelle que soit sa nature, est source d'utilité pour tous, qu'elle soit entre les régions, les communautés, les religions, les races, les couches sociales ou même entre les deux sexes, alors que le cloisonnement, quelle que soit sa nature, est handicapant sur le plan émotionnel et intellectuel. D'ailleurs, les civilisations ne se sont développées que grâce à la mixité entre les humains, au brassage, à l'interaction et aux échanges intellectuels. Les



principes des droits de l'homme sur l'égalité des chances ou les principes de la justice sociale concernant la nécessité de donner plus à ceux qui en ont moins ne sont que des lignes directrices de cette idée de mixité entre les humains et de la nécessité de garantir leur dignité en tant qu'hommes.

À la faculté de pédagogie, jusqu'à la moitié des années 1970, la cafétéria et la salle de conférences étaient tout aussi importantes que les cours. C'est ce qu'on pouvait appeler le cursus parallèle. Celui-ci était libre et ouvert à tous ceux qui participaient activement à sa mise en place, à son application et à sa modification, qu'ils furent étudiants, enseignants ou administrateurs. À cette époque, il y avait la gauche et la droite, des partisans et des sympathisants. Il y avait des conservateurs et des libéraux, des traditionnels et des modernistes. Des hommes et des femmes. D'une même génération. Comme les étudiants se consacraient aux études, grâce à des bourses octroyées par l'État, ils passaient leur temps à la faculté dans les cours, à la cafétéria et dans la salle de conférences. Dans ce climat mixte, on côtoyait la connaissance, l'interaction et l'échange des

idées. De même, ont émergé des courants artistiques, intellectuels, politiques ainsi que des courants de jeunesse qui n'auraient pas pu voir le jour sans cette mixité. C'est ici qu'est né le « Mouvement de l'éveil » étudiantin, qui était formé au départ d'étudiants chrétiens insurgés contre le parti Kataëb. Par la suite il s'est métamorphosé en mouvement de gauche non-communiste. Le mouvement s'est engagé dans les activités étudiantines, syndicales et nationales et s'est répandu dans d'autres universités. C'est ici qu'ont émergé de nouvelles écoles de littérature et de poésie, qui ont été mises en avant lors des rencontres et des conférences qui avaient fleuri à la faculté. De cette génération mixte est née par la suite la Ligue des enseignants à plein temps de l'Université libanaise. Cette génération a procuré à la Ligue une organisation mixte, lui a procuré une certaine immunité durant la guerre et lui a permis de survivre jusqu'à nos jours.

Après la division de l'Université libanaise en plusieurs sections, les nouveaux étudiants se sont impliqués dans le nouveau conflit politique et l'Union des étudiants de l'Université libanaise (mixte) a été dissoute et n'a plus vu le jour. Idem pour le Mouvement de l'éveil qui avait joué un rôle dans la formation de cette union étudiantine. À sa place ont éclos des conseils étudiantins propres à chacune des sections. Ces conseils se succèdent à eux-mêmes, avec ou sans élections. À chaque section son cursus parallèle, cloisonné, qui se répète avec des slogans et des cérémonies propres à chaque partie politique qui la domine.

La mobilité sociale

La mixité entre les différents groupes et les couches sociales fait pencher l'agenda des étudiants, des enseignants et de l'administration vers des questions générales, alors que le cloisonnement sur un groupe politique mono-identitaire favorise le radicalisme dans la défense identitaire et renforce le système de protection. Cela se fait aux dépens des critères de compétence et du mérite, ce qui entraîne une baisse du niveau de l'enseignement et un amenuisement des chances d'une mobilité sociale, dans le sens où ceux qui se trouvent au bas de l'échelle voient s'amenuiser leurs chances d'accéder à un niveau supérieur sur le plan éducatif et social.

Dès 1966, le rapport du sociologue américain James Coleman avait montré comment la mixité dans les écoles publiques aux États-Unis entre les étudiants noirs (les plus pauvres) et blancs a été bénéfique aux étudiants noirs, beaucoup plus que ne l'ont été les écoles qui leur sont réservées. C'est que la mixité augmente les chances de l'enseignement entre pairs. J'ai abouti aux mêmes résultats dans le cadre d'une étude que j'ai menée en 1980 sur l'enseignement et la mobilité sociale dans la ville de Saïda. De même, une analyse de la distribution des étudiants de l'Université américaine de Beyrouth, à l'époque où la Fondation Hariri offrait des bourses universitaires aux étudiants aux faibles revenus (dans les années 1990), a montré que la structure sociale de l'université a changé au niveau des classes sociales. À cette époque également, une étude menée sur les étudiants au Liban a montré que l'Université américaine de Beyrouth avait le plus grand nombre d'étudiants mixtes chrétiens et musulmans, comparée à toutes les autres universités privées et à l'Université libanaise. Je ne dispose pas de données documentées sur la situation actuelle des universités.

De nos jours, il existe de nombreuses initiatives pour assurer une mixité des classes sociales, et par là même une mobilité sociale. En effet, depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur donne des bourses entières aux élèves qui réussissent avec mention aux examens secondaires. Ce qui a un effet similaire sur le plan social. Au nombre des « initiatives » les plus importantes restent le concept des « facultés unifiées » à l'Université libanaise. Ce sont des facultés qui n'ont pas de sections. On y est accède par le biais d'un concours. La compétition entre les concurrents est féroce. C'est pourquoi elles ont assuré une mixité entre les communautés et entre les classes sociales. Il s'agit d'une preuve supplémentaire de la relation entre la mixité sociale,

l'ouverture sur les valeurs, la qualité de l'enseignement et la mobilité sociale.

Ces expériences réussies restent cependant limitées dans leurs genres, d'autant que les étudiants des « facultés unifiées » n'ont constitué pendant l'année universitaire 2016-2017 que 4,7 % de l'ensemble des étudiants de l'Université libanaise. Il n'en reste pas moins qu'elles méritent qu'on réfléchisse à ses principes et qu'on pense à les adopter dans la politique générale de l'État libanais, que ce soit au niveau de l'enseignement privé ou de l'Université libanaise.

L'université rassemble

C'est ce que ce mot signifie en langue arabe (jamaa). En langue latine toutefois, elle fait référence à l'« ensemble » (universitas, universus).

Depuis les années 1990, les universités privées inaugurent des succursales dans telle ou telle région. À l'Université libanaise, il est si courant d'inaugurer des succursales et des sections dans les régions, au point qu'elle en compte aujourd'hui soixante-huit. Et ce dans l'intention de « servir le public », ce qui va à l'encontre du sens de l'université. Les universités privées qui ouvrent des succursales cherchent des clients, dans le sens économique du terme, et l'Université libanaise cherche des clients, dans le sens politique du terme.

Dans le secteur privé, l'université suit ses clients potentiels dans leurs villes et villages. Elle leur assure un enseignement « fait à la hâte » et à « des prix abordables ». Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, par contre, continue d'accorder des permis et d'éviter tout contrôle pour satisfaire les personnes influentes qui sollicitent ce service. Celles-ci utilisent l'université soit à des fins commerciales soit pour servir des groupes. Et dans les universités de groupes, on « facilite » l'enseignement aux étudiants pour leur assurer une mobilité sociale qui soit, dans la mesure du possible, intercommunautaire ou encore pour produire une élite communautaire.

Au lieu que l'Université libanaise ne construise un complexe universitaire au Nord, à titre d'exemple – ou même au Liban-Sud ou dans la Békaa – doté des bâtiments et des équipements nécessaires, qu'elle y embauche les meilleurs enseignants et qu'elle assure des aides aux étudiants aux ressources limitées venus des régions lointaines, elle ouvre des sections dans les villages, qui répondent aux conditions les plus basses. Le motif invoqué reste celui de l'État qui dessert les habitants dans les régions lointaines. Alors que le motif non déclaré reste la volonté d'investir ce travail dans un objectif politique. C'est ce que suggèrent d'ailleurs les grandes foules politiques qui saluent ce qui a été inauguré. De plus, il s'agit d'une occasion pour les hommes politiques de nommer des enseignants et des directeurs de sections et d'inscrire des étudiants, afin de gagner la loyauté des habitants de la région. Il s'agit d'une démarche populiste, si l'on peut dire.

L'Université, après avoir rassemblé ceux qui sont différents, doit assurer un nouvel espace dans lequel l'étudiant constate qu'il se trouve dans un monde nouveau avec des horizons nouveaux. L'université n'est pas une école supérieure dans un même environnement. Les diplômés que délivre l'université doivent avoir une valeur professionnelle et intellectuelle. L'université n'est pas un institut supérieur pour l'enseignement technique. Ce n'est pas une spécialisation. C'est un endroit où l'étudiant apprend une spécialisation tout en tissant de nouvelles relations et en faisant la connaissance de nouvelles personnes. C'est un endroit qui doit assurer un espace assez important dans le temps et le lieu pour que l'étudiant interagisse avec ses camarades dans le cadre de vraies activités (le cursus parallèle), au nombre desquelles la rencontre entre des personnes des deux sexes. Sinon, comment l'université contribuera-t-elle à élever le capital social de ses diplômés en comparaison avec les diplômés des classes secondaires ? Et comment contribuera-t-elle au changement social ?



Éducation aux médias et transformations culturelles

Jad Melki *

Dans un pays réputé pour ses guerres civiles, son sectarisme religieux, son racisme, son élitisme, son sexisme, son homophobie et son faible sens de la citoyenneté et de l'identité, quel rôle peut jouer l'éducation aux médias pour réduire les divisions et transformer les cultures de conflit, de contradiction et d'exclusion en cultures d'humanisme universel, d'harmonie communautaire et de justice inclusive ? Les médias libanais continuent de reproduire les divisions sociales et politiques, ainsi que le système patriarcal confessionnel corrompu et enraciné. Les faibles niveaux d'instruction sur les médias parmi le public et le manque d'éducation aux médias dans les écoles et les universités signifient que les reflets gênants des maux sociaux entretenus par ces médias restent incontrôlables, non contestés et souvent invisibles. L'éducation aux médias a le potentiel de faire passer les individus et les collectivités de leur statut de consommateurs dociles et passifs de contenus médiatiques qui divisent, en acteurs, producteurs, réinventeurs et perturbateurs actifs et autonomes des messages et processus médiatiques, devenant ainsi des agents de transformation culturelle.

L'éducation aux médias a beaucoup à offrir au Liban et à la région. Pourtant, elle en est encore à ses balbutiements et a du mal à s'ancre dans les écoles et les universités, malgré les nombreux progrès réalisés au cours des dix dernières années. Mais les problèmes directement ou indirectement liés au faible niveau d'instruction aux médias s'étendent au-delà de la sphère politique et peuvent être liés au consumérisme généralisé du Liban et à une culture matérialiste croissante, obsédée par l'apparence physique, les titres et le statut, et compliquée par une identité conflictuelle se nourrissant de modernité – en particulier une interprétation superficielle de la modernité occidentale – et s'accrochant en même temps à des valeurs oppressives traditionnelles et contradictoires. Ajoutez à cela la discrimination généralisée à l'égard des femmes et de nombreuses minorités, qui restent gravement sous-représentées aux postes de responsabilités, en particulier dans les secteurs publics et les médias, et sont confrontées à un panel oppressif de lois discriminatoires, assorti uniquement de stéréotypes sexuellement répandus, objectivant une culture paradoxale de la sexualité, laquelle confond l'affichage sexuel postmoderne du corps avec les attentes traditionnelles d'hétéronormativité. Sans parler de la pandémie de dépendance numérique, qui affecte autant les jeunes que les adultes, mais dont l'effet négatif sur le développement – mental, physique et social – sur les enfants n'a pas encore été pris en compte.

L'éducation aux médias incite en revanche les élèves à poser des questions analytiques sur l'auteur du message, les intentions, les objectifs, la conception, les méthodes de persuasion, les techniques de création, les publics ciblés, ainsi que sur les styles de vie et les valeurs représentées. Elle

leur permet de répondre avec une voix, du texte, des images, du son, des vidéos et des données empaquetées de manière convaincante et crédible, puis efficacement canalisées. Nos étudiants ont appris dans nos recherches que l'éducation aux médias développait une compréhension nuancée de cette industrie et un discernement sophistiqué de son influence et de ses processus. « Le cours a changé ma vision du monde et de mon rôle dans le monde » est la réaction commune de nombreux étudiants qui ont suivi un cours ou un atelier de formation aux médias, même plusieurs années après l'obtention de leur diplôme. Henry Jenkins a souligné que l'éducation aux médias permet de créer une forte culture participative et, partant, d'aider les jeunes à devenir des citoyens autonomes et engagés, capables de créer avec confiance des expressions culturelles diverses. Et ceci n'est que la pointe émergée de l'iceberg. Nous recherchons un concept d'éducation aux médias qui induirait un changement réel, profond et significatif dans les sociétés libanaise et arabe. Le temps est venu de faire progresser l'éducation aux médias dans les écoles et les universités du Liban. Nous avons un besoin urgent d'un changement d'éducation qui puisse offrir une pédagogie de la libération et du changement culturel.

© Illustration Mona Abi Wardé



* Président du Département des arts de la communication à la Lebanese American University

La jeunesse syrienne, une cause oubliée

Rouba Mhaissen*

La plupart des discours qui abordent le développement ciblant les réfugiés syriens tablent aujourd'hui sur la nécessité de ne pas négliger les enfants. Les gouvernements, les organisations internationales et les groupes de la société civile œuvrent ensemble pour faire en sorte que les enfants syriens intègrent l'un des nombreux réseaux conçus pour eux au Liban. En revanche, ce sont les jeunes qui sont laissés pour compte dans cette équation, alors que c'est eux qui portent dans leurs mains le flambeau de l'avenir d'une Syrie vivant en paix.

Aujourd'hui, la jeunesse syrienne au Liban n'a presque rien auquel elle peut aspirer. Laisseée pendant des années sans écoles, travaillant au noir comme journaliers, impliquée dans un commerce du sexe et un trafic humain, ou même mariée jeune pour alléger le poids qu'elle représente pour sa famille, il ne lui reste plus beaucoup d'espace aux rêves. Sur les 80 000 Syriens âgés entre 15 et 18 ans et inscrits auprès du HCR, 5 % seulement sont scolarisés dans le cycle secondaire public**. Le reste est soit en dehors du cycle scolaire, soit inscrit dans un genre d'éducation informelle qui ne lui permet pas d'obtenir un certificat d'études ou de suivre par la suite des études supérieures ou une formation professionnelle. Et ce n'est pas tout. Les jeunes Syriens font face à d'autres défis. Selon un rapport du CNRS, 90 % des jeunes dans cette tranche d'âge n'ont pas de permis de séjour valides, ce qui les rend encore plus vulnérables et les empêche d'avoir accès aux services dont ils auraient pu normalement profiter, l'éducation entre autres. Cela signifie aussi qu'ils peuvent être soumis à des traitements dégradants, confrontés à des descentes de police dans les camps où ils résident, suivies de déportation. Ils voient de surcroît leur liberté de circulation réduite. Cette situation aurait-elle pu être évitée ? Au début de la crise syrienne, l'inaction dans le domaine de l'éducation était principalement liée au manque de fonds et au fait que la communauté internationale et les pays hôtes s'attendaient à ce que la guerre se termine sans tarder et donc à ce que les enfants syriens regagnent rapidement leurs écoles en Syrie. Sauf que d'autres obstacles sont apparus simultanément, dont entre autres l'incapacité des écoles publiques libanaises à accueillir le nombre important d'enfants syriens qui avaient besoin d'être scolarisés.

S'agit-il d'un problème culturel ? Les Syriens sont-ils réfractaires à l'éducation ? En tant que professionnelle sur le terrain, je me souviens toujours très bien comment notre premier centre de soutien éducationnel, le premier au Liban, avait vu le jour. C'était au début de l'an 2012. Nous étions en train de distribuer de la nourriture aux familles syriennes qui venaient d'arriver au Liban. Une jeune femme m'avait suivi dans le camp et m'a appelée par mon nom. Elle a ensuite ajouté : « Bonjour. Je suis Oumayma. J'étais enseignante en Syrie. Je ne veux pas de la nourriture. Je veux que vous m'aidiez à acheter quelques livres et je serai heureuse d'accueillir dans ma tente une vingtaine d'enfants pour les instruire ».

A l'instar d'Oumayma, toutes les familles syriennes, même les analphabètes d'entre elles, voulaient avant tout qu'une éducation soit assurée à leurs enfants. Une semaine plus tard, 200 familles avaient déjà inscrit leurs enfants auprès d'Oumayma au fur et à

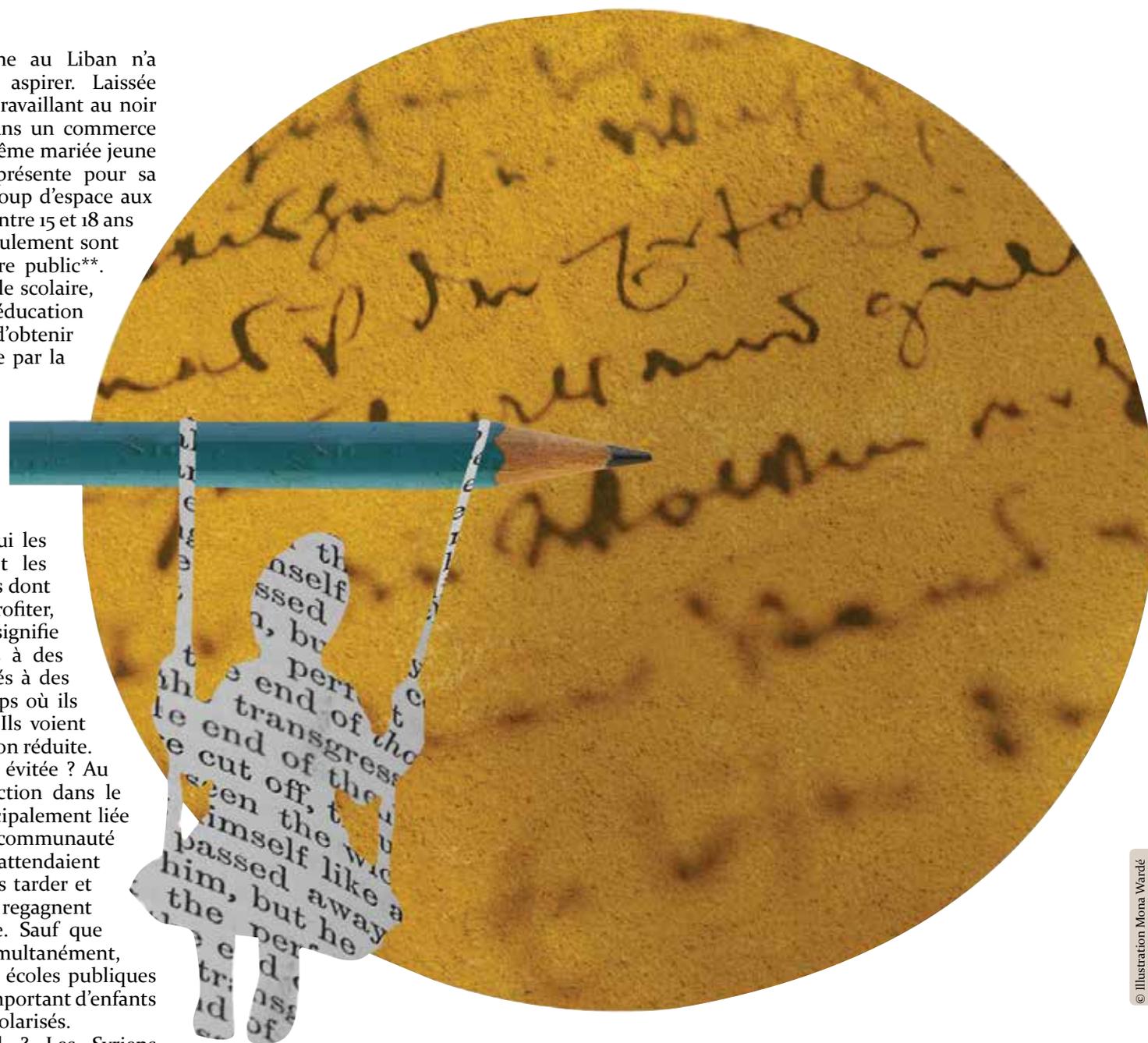
mesure que la nouvelle se répandait dans les camps. Ces mêmes enfants qui s'étaient rendus dans la tente-école pour l'établissement de laquelle Oumayma avait travaillé dur, sont aujourd'hui des jeunes femmes et des jeunes hommes sans avenir. Mais il n'est pas trop tard pour agir afin de sauver la jeunesse syrienne. L'espace qu'occupe la société civile libanaise au niveau du soutien aux réfugiés syriens devrait être préservé. La localisation devrait être assurée à travers des projets lancés et gérés par la société civile, en collaboration avec ces mêmes communautés et en partenariat avec les organisations internationales et le gouvernement. Les programmes conçus pour les jeunes devraient être consolidés soit pour aider ces derniers à réintégrer l'école soit pour leur permettre

de suivre des formations professionnelles, ou encore pour les doter des outils et des compétences techniques et professionnelles nécessaires afin qu'ils puissent devenir des agents actifs autonomes au sein de la société.

Tous ces projets devraient être assortis d'un soutien psychologique et d'initiatives qui donnent une place centrale aux jeunes dans ce processus, pour qu'ils puissent prendre en main leur vie et qu'ils soient capables de façonner leur avenir, et éventuellement celui de leur pays.

* Fondatrice et directrice de Sawa pour le développement et l'aide

** <https://www/hrw.org/news/2018/04/17/lebanon-positive-step-refugee-children>



L'histoire, pourquoi s'en soucier ?

Nayla Khodr Hamadeh*

Les gens vivent dans le présent et se préparent pour l'avenir, alors pourquoi vont-ils se donner la peine d'étudier le passé ? Pourquoi voudraient-ils étudier l'histoire si l'information historique est disponible d'un simple clic ? À l'Association libanaise pour l'histoire (LAH), nous sommes souvent mis au défi de répondre à ces questions lorsque les gens découvrent notre mission visant à développer l'éducation à l'histoire. Nous croyons que l'histoire est une science puissante qui nous permet d'entrer dans le laboratoire des expériences humaines, pour mieux comprendre le présent. L'apprentissage de l'histoire a un impact significatif sur ce que nous sommes et ce que nous deviendrons. C'est un moyen de construire la paix.

L'importance de l'histoire a évolué au cours des cinquante dernières années. Traditionnellement, l'histoire était considérée comme une discipline qui rendait les individus plus « cultivés ». Cela leur a permis de citer des personnalités du passé, de se souvenir de certains événements et de donner l'impression de connaître tout ce qui s'était déroulé aux époques précédentes. Cette vision nécessitait la mémorisation des noms, des dates et des événements. Cependant, avec l'Internet qui nous fournit une mine d'informations historiques à portée de main, l'objectif de l'enseignement de l'histoire a changé. Les tendances actuelles considèrent l'histoire comme une discipline avec ses propres concepts et outils qui contribuent à une réflexion de haut niveau. L'histoire de l'éducation a un impact significatif sur nos identités individuelles, civiques, politiques et morales.

La raison principale pour laquelle les pays ont choisi d'inclure l'histoire dans leurs récits nationaux reste la citoyenneté. Bien que les gouvernements l'exploitent souvent à des fins politiques, l'histoire peut contribuer à la formation de citoyens responsables. Elle permet aux individus d'aborder les événements sous de nombreuses perspectives, recherchant leurs causes et effets, comprenant leur changement, évaluant

leur importance et analysant leurs interprétations contradictoires.

L'histoire nous aide à mieux comprendre le présent. Si nous voulons que nos jeunes apprenants saisissent pourquoi les politiciens se comportent comme ils le font, comment fonctionne la société et comment notre monde a été façonné, ils doivent étudier le passé. C'est le passé qui met en lumière la complexité des sociétés d'aujourd'hui. Au cours du processus, ils examinent les récits divergents et la manière avec laquelle nous pouvons concilier ces divergences.

La capacité des élèves à examiner les preuves, à les interpréter, à tirer leurs propres conclusions et à engager sereinement des discussions ciblées sur tous les sujets est essentielle pour une citoyenneté responsable, ainsi que pour la préparation des futurs dirigeants politiques, hommes d'affaires et professionnels.

L'histoire engage également les élèves dans la contemplation morale. Ces derniers réfléchissent à ce qu'ils sont en examinant le comportement des autres dans le passé, d'où l'importance d'enseigner l'histoire des gens ordinaires, des familles et des quartiers, et non pas seulement l'histoire des dirigeants et des hommes et femmes extraordinaires. L'histoire développe également des capacités de réflexion et de

communication essentielles pour que les individus puissent interagir de manière positive au sein de la société et dans leur environnement.

Comment enseigner l'histoire

Au sein de la LAH, nous travaillons depuis cinq ans à développer un modèle pédagogique pour les élèves au Liban. Nous nous concentrons sur la construction de la pensée historique. Qu'est-ce que cela signifie en réalité ? Les élèves apprennent à penser comme des historiens. Pour comprendre le passé, ils commencent par poser de grandes questions telles que : « Pourquoi la guerre a-t-elle commencé au Liban en 1975 ? ». Ils utilisent de nombreuses sources offrant des perspectives différentes, ils les analysent, les comparent, tirent leurs conclusions et développent leurs propres interprétations. Ainsi, les élèves sont formés à la pensée critique, aux perspectives, aux décisions et à une discussion plus large sur le passé.

Ce modèle pédagogique comprend également des stratégies d'enseignement qui développent les compétences et les dispositions nécessaires dans nos sociétés actuelles et futures. Dans les classes d'histoire, les élèves doivent apprendre à trouver et à utiliser les preuves : comment parler et écrire clairement et à dessein ; comment communiquer les idées en personne ou par voie électronique. Ils apprennent aussi à dialoguer : comment interagir dans une société démocratique ; comment prendre des responsabilités individuelles et collectives ; et comment nous pouvons nous réconcilier avec le passé, et donc avec le présent. En effet, l'enseignement de l'histoire devient un vecteur essentiel du développement de l'individu et de la sauvegarde des sociétés, un élément essentiel de l'éducation.

Face à l'impasse dans laquelle se trouve le programme scolaire au Liban, il est temps de revoir notre conception de l'histoire, de ses objectifs et de ses stratégies. Nous ne pouvons pas continuer à marginaliser l'enseignement de l'histoire, ce qui mène à des générations de jeunes, ignorant tout de leur passé et de la manière dont le passé a conduit au présent. Et bien que nous reconnaissons le rôle de la politique dans l'élaboration des programmes, il semble qu'il est temps de laisser le soin de concevoir le programme d'histoire aux universitaires et spécialistes, loin des conflits politiques.

* Présidente de l'Association libanaise pour l'histoire (LAH)



Les souffrances de la guerre civile à travers les histoires des gens

Rosette Fadel*

Le 13 avril 2019, les élèves de seconde de huit écoles publiques ont mis l'accent sur des expériences vécues, dans le cadre d'un exposé final clôturant le programme de l'histoire orale ayant pour titre : « De l'histoire locale vers une meilleure compréhension de l'avenir », organisé à l'AUB les 13 et 14 avril.

Cette initiative pionnière, lancée par l'Association libanaise pour l'histoire (LAH) en partenariat avec le Forum pour la paix civile a mis à contribution plus de 200 élèves qui ont recueilli des témoignages de ce qu'on appelle « l'histoire orale », à travers des entretiens effectués avec des personnalités choisies dans leurs sociétés respectives. Ces personnalités devaient raconter la vie quotidienne dans leurs régions pendant les périodes de conflits violents. Cette expérience est destinée à leur permettre de se faire une idée des changements sociaux, culturels et économiques qui ont frappé le rythme quotidien de la vie des Libanais.

Certains groupes ont insisté sur les conséquences de ce nouveau mode de vie sur le secteur de l'enseignement et sur les leçons inculquées aux élèves, d'autres ont préféré insister sur le secteur des transports et d'autres encore sur le déplacement des populations, ou encore sur le rôle de la femme pendant cette période difficile.

L'histoire des gens

« C'est une approche nouvelle au Liban dans le domaine de l'enseignement de l'histoire qui insiste sur le quotidien des gens et leur vécu ». C'est ce qu'a déclaré la présidente de la commission libanaise d'histoire Nayla Khodr Hamadé. Le plus important dans ce projet qui s'étend sur deux ans, selon elle, « est le fait qu'il introduit de nouvelles approches auprès de ceux qui élaborent les programmes, de manière à mettre l'accent sur l'histoire sociale et humaine lorsqu'il s'agit d'aborder une période donnée, tout en développant chez les élèves l'esprit critique, pour pouvoir tirer les leçons du passé et mieux comprendre le présent ».

Selon Nayla Khodr Hamadé, « à travers cette expérience de collecter des histoires personnelles et une histoire orale en posant des questions et en retransmettant les versions, tout en essayant de les analyser et de les évaluer, les élèves développent leurs capacités et leur confiance en eux. Ils sont en mesure de contribuer d'une façon particulière à l'écriture de l'histoire à partir de sujets très importants pour leur présent et pour leur avenir. En même temps, ils permettent d'avoir une vision plus précise du passé, ce qui leur permet de compléter leur compréhension particulière du passé et en même temps de mieux accepter la différence, la diversité et le respect de l'autre ».

De son côté, la directrice du projet au sein du Forum pour la paix civile Jenny Monroe a précisé : « Nous avons choisi d'utiliser les histoires de gens ordinaires comme introduction pour revoir l'histoire du Liban ». Elle a ajouté que ce projet vise à faire participer un plus grand nombre de groupes au débat sur les conflits violents, qui sera ainsi plus rassembleur et respectueux des différences et de la diversité. En même temps, ce projet ouvre un débat entre les générations à travers les élèves et les témoins qui racontent leurs perceptions particulières et leur vécu d'une période précise. Ce procédé permettra de mettre côte-à-côte des vécus différents et des



Des visiteurs partagent leurs expériences durant la guerre civile © Joelle El Dib - LAH

versions parfois contradictoires des conflits loin des analyses politiques et de la description des combats. Jenny Monroe a encore déclaré que « ce procédé permet de donner des versions différentes du passé. Ce qui permet de mieux le comprendre, surtout lorsqu'il fait l'objet de conflits et de polémiques ».

Une des enseignantes qui a participé au projet explique de son côté que les professeurs ont établi avec les élèves des questions précises, tout en laissant à l'élève la possibilité de réagir et d'ajouter une question dans le sillage du récit s'il le juge utile. « Les élèves, dit-elle, ont ainsi découvert que les drames vécus par les gens sont identiques pendant les conflits violents. Nul ne gagne lorsqu'il utilise la force. Au contraire, tout le monde perd et les souffrances des gens sont les mêmes ».

Du bas jusqu'au haut de la pyramide

Qu'est-ce que l'histoire orale et quelle est son importance ? Dr Maria Abou Nasr, spécialiste dans ce domaine et conseillère du projet, explique : « L'histoire orale est l'un des terrains d'étude qui englobe l'enregistrement des termes utilisés par les gens qui ont vécu une période donnée et qui leur ont permis de conserver leurs souvenirs et de les interpréter ». Pour elle, le fait de dire qu'il s'agit d'un terrain d'étude signifie qu'il y a plusieurs approches. Cela permet de raconter l'histoire à partir de la base vers le sommet de la pyramide, au lieu du processus contraire. En d'autres termes, il y a, grâce à ce procédé, l'histoire racontée par les gens et celle racontée par les gens au pouvoir. De même, ce procédé permet de raconter les versions vécues par ceux dont on ne tient généralement pas compte dans les versions officielles de « l'histoire ».

Elle évoque ensuite la logistique de la réalisation

du projet, en précisant que les enseignants se sont familiarisés avec l'histoire orale à travers 4 ateliers de travail pour pouvoir pousser les élèves à rassembler des histoires orales dans les sociétés locales.

Selon une des participantes à ces ateliers de travail, l'importance de ce projet est qu'il met l'accent sur les expériences personnelles des habitants d'une région, loin des considérations et des interventions politiques. Les gens racontent comment ils ont vécu certains événements qui se sont produits à une époque précise. Elle affirme que le lancement et l'ouverture de l'exposition finale aura lieu « en présence des élèves, des équipes administratives et éducatives, des habitants qui ont été interrogés et des représentants de la société civile pour que nous puissions tous faire connaissance avec notre histoire sociale ». Elle ajoute aussi que grâce à ce projet, « nous avons pu faire l'expérience de nouvelles méthodes d'enseignement de cette matière, de façon interactive, en faisant passer l'élève de celui qui reçoit l'information à celui qui contribue à son élaboration ».

De la sorte, l'histoire orale permet en pratique de rapprocher les distances entre les générations montantes et celles qui les ont précédées. C'est une nouvelle méthode d'enseignement souple et en même temps attrayante qui permet aux jeunes de découvrir que quelles que soient les versions, la tragédie, les souffrances et la peur sont les mêmes pour tous les habitants en période de guerre et de conflits violents. L'histoire orale rejoint en quelque sorte le fameux slogan qui a été lancé pour commémorer le 13 avril : « Se souvenir pour que cela ne se reproduise pas ».

* Journaliste au Nahar, spécialiste des questions éducatives, sociales et culturelles. Elle est conseillère médias auprès de plusieurs ONG locales et internationales, ainsi qu'auprès de plusieurs universités privées

Lorsque les disparus de la guerre contribuent à la consolidation de la paix civile

Wadad Halawani*

« Tant que Georges n'est pas revenu, ni la paix au Liban ni la reconstruction ne me concernent ! ». C'est ce qu'a répondu Oum Georges au journaliste qui lui demandait son avis sur la paix civile et le chantier de la reconstruction.

La paix a été déclarée au Liban en 1990⁽¹⁾, sans que l'on évoque le drame des personnes disparues ni celui de leurs familles. Ce qui signifie que cette paix était et est encore incomplète et fragile, menacée d'être ébranlée à tout instant.

Ce qui faisait pleurer dans ce processus officiel, qui n'a pas su tourner la page de la guerre, est devenu risible avec la tendance officielle actuelle de considérer les familles des disparus comme une menace pour la paix civile. Chaque fois que ces familles réclament le droit à connaître le sort de leurs disparus, elles sont accusées de vouloir rallumer une nouvelle guerre.

Pourtant, la meilleure preuve de la fragilité de la paix civile actuelle est dans le retour des responsables politiques aux barricades de la guerre et les appels adressés à leurs partisans de descendre dans la rue, dès qu'il y a un conflit politique entre eux. A chaque divergence, ils menacent ainsi la sécurité des citoyens.

29 ans après l'annonce de cette paix « venue d'en haut et de l'extérieur »⁽²⁾, une loi « venue d'une base

populaire et de l'intérieur » était promulguée. Elle était destinée à consolider la paix civile, à travers la nécessité de connaître le sort des personnes disparues pendant la guerre. Ce point fait d'ailleurs partie de ses attendus⁽³⁾.

On peut dire ainsi que les familles des disparus de la guerre ont réussi à obtenir une reconnaissance légale et juridique de leur droit à connaître le sort de leurs proches. Cette loi est un passage obligé vers la véritable réconciliation interne. Seule la connaissance du sort des disparus, qu'ils soient morts ou vivants, ouvrira la voie au pardon. La reconnaissance de ces crimes de guerre et de l'ampleur de l'injustice qui a frappé les familles peut contribuer à alléger le drame qu'elles ont vécu et les sortir de leur statut de victimes.

La connaissance de la vérité sur le sort des disparus est donc aujourd'hui un droit consacré par la loi, grâce aux familles. C'est une loi sociale par excellence qui couvre la nécessité de connaître toutes les vérités cachées et qui jette les fondements de l'édification de l'État sur la base d'une mémoire unifiée, de l'égalité, de la justice et de la démocratie. La reconnaissance par l'État de la nécessité de dévoiler le sort des

disparus en les considérant comme des êtres humains comme les autres, des citoyens égaux sans distinction confessionnelle ou régionale et sans les appréhender comme appartenant à une communauté déterminée, est le premier pilier de la construction de la paix et de la consolidation de la société, et empêche ainsi cette dernière de glisser vers une nouvelle guerre.

Certains peuvent dire : cela suffit de faire des analyses pour rendre hommage à cette loi et la considérer comme une victoire. Y a-t-il un État au Liban pour l'appliquer ? Cessez de rêver !

A ceux-là, je répondrai : Nous avons le droit de rêver d'une patrie, car désormais le plat est sur le feu. Pour bien cuire, il a besoin des informations que tous, les coupables et les autres, doivent nous transmettre. Tous doivent profiter de l'équation que nous avons imposée : les informations sur le sort des disparus, en contrepartie du pardon. C'est la seule voie qui mène à la naissance d'une patrie qui nous rassemble, édifée sur les bases d'une paix réelle et profonde. Je demande aussi à l'État de nous aider à construire une véritable paix civile, celle qui dure et qui est à la base de la patrie qui unit.

(1) Le Parlement libanais a approuvé en date du 5/11/1989 l'accord de Taëf qui mettait fin aux hostilités dans le pays.

(2) Même source, comprendre : les députés libanais réunis à Taëf, en Arabie Saoudite, pour approuver l'accord du même nom.

(3) En date du 30/11/2018, le Parlement a adopté la loi n°105 (Loi sur les victimes de disparition forcée), au terme d'un combat acharné de 36 ans mené par les parents et proches des victimes.

* Présidente du Comité des parents de personnes enlevées et disparues au Liban

Élucider le sort des disparus : entre droit des familles et devoir de l'État et de la société

Paul Achcar*

Durant les années 90 du siècle dernier, la lutte de femmes latino-américaines a permis à la cause des personnes victimes de disparition forcée d'accéder à la justice internationale. Un cadre juridique a été défini pour aborder cette question : il s'agit de la Convention internationale pour la protection de toute personne contre les disparitions forcées, adoptée par les Nations Unies en 2006. Il est évident que la cause des personnes disparues n'a pas commencé durant les années 90 du siècle dernier, elle est aussi vieille que le genre humain et fait partie intégrante de l'histoire des guerres. Ce qui est nouveau depuis 2006 en revanche, est la classification des crimes et l'adoption de législations qui assurent aux familles de disparus le droit de connaître le sort de leurs proches.

Les conflits humains, et particulièrement les guerres civiles basées sur des querelles confessionnelles, ethniques ou tribales, doivent toujours se terminer par une sorte d'amnistie qui couvre les crimes commis par les différents belligérants, surtout si ceux-ci doivent continuer à vivre ensemble. Mais cette amnistie nécessaire ne devrait pas être discrétionnaire (bénéficiant à certains et pas à d'autres), et ne peut être séparée du reste des facteurs qui se rapportent au même processus, comme la connaissance, la vérité ou le pardon. De même que l'acte de se rappeler pour faire sens implique toujours celui d'oublier. Or au Liban, la guerre civile qui a fait rage dès les années 70 s'est terminée par une loi d'amnistie qui a combiné entre discrimination et oubli. Exclusivement.

Grâce à la lutte exemplaire menée par une poignée de femmes (et quelques hommes) durant de longues décennies, une loi a enfin été adoptée il y a quelques mois seulement par le Parlement, en vue de la création d'une commission nationale dont la mission unique est de retrouver la trace des disparus de la guerre (ou des guerres) libanaise(s) qui se comptent en milliers de citoyen(ne)s libanais(es) et de résidents au Liban. Cette loi consacre le droit des familles à connaître le sort de leurs proches disparus, un droit également assuré par les conventions internationales, ainsi que par toutes les règles civiles et religieuses.

Le droit de connaître la vérité appartient aux familles des victimes. Mais pour qu'il ne reste pas lettre morte, il faut aussi que l'État et la société assument leur devoir – ce qu'ils n'ont pas fait à la fin de la guerre libanaise :

l'État n'a en effet déployé aucun effort pour retrouver ses fils disparus ; quant à la société, elle a préféré fermer les yeux. La loi 105, adoptée le 18/11/2018, leur donne l'opportunité de se racheter : le devoir de l'État est de créer cette commission et de lui assurer les conditions nécessaires pour qu'elle accomplisse son travail avec sérieux et en toute sérénité, ainsi que d'éduquer les nouvelles générations sur ce qui s'est passé pour qu'il ne se reproduise plus ; le devoir de la société implique d'assimiler ce qui s'est réellement produit pour être en mesure d'entourer les parents de disparus au moment où ils apprendront la vérité sur leurs proches.

* Coordinateur de la campagne « Le droit de savoir »

Aveux secrets ou humiliation d'un procès public ?

Doha Chams*

Rien n'oblige un criminel, même s'il éprouve des remords, à divulguer des informations sur le sort de ses victimes à leurs familles, surtout après une quarantaine d'années. Nous vivons dans le pays de l'oubli délibéré, où l'ambiguïté et les atermoiements visent à pousser les ayant-droits à abandonner leur quête de vérité. Toutefois, les familles des victimes de disparition forcée durant la guerre libanaise font preuve d'une persévérance qui, malgré les atermoiements et la négligence, a finalement débouché sur une loi. Celle-ci, si elle est appliquée, pourra panser quelques plaies. Toutefois, qu'est-ce qui oblige vraiment un criminel à avouer son crime et fournir des informations sur ses victimes tant qu'il n'existe aucune preuve contre lui et que personne ne l'accuse vraiment ? Tant que son chef d'hier est le gouvernant d'aujourd'hui, et qu'il bénéficie d'un casier judiciaire vierge grâce à une loi d'amnistie qu'il a lui-même, ainsi que les autres chefs de guerre, adoptée en marge de l'accord de Taëf ?

Comment une conscience, qui s'est résolue à poursuivre sa vie en paix, peut-elle être poussée à révéler à une mère le sort de ses enfants enlevés ou disparus ? Le cœur d'un criminel, même repentant, rechigne à donner à une mère ou un frère des preuves sur le sort de leurs bien-aimés : sont-ils vivants ou morts ? Et dans les deux cas, où, quand et comment ?

L'amnistie générale décrétée par la majorité des forces ayant participé à la guerre civile (1975-1990) a faussé le processus de la justice, qui est à la base de la construction saine de l'avenir de tout pays ayant vécu une guerre civile destructrice. Ce processus suppose des aveux accompagnés de preuves et d'informations, suivis de l'expression d'un remords, en vue de la réconciliation et du pardon. Pour cela, la lutte des parents de disparus se poursuit depuis près de quatre décennies en vue d'acquiescer des preuves irréfutables sur le sort de leurs bien-aimés. Ils n'arrivent à leurs fins que petit à petit, et difficilement. Quant aux criminels, ils vivent leur vie de manière tout à fait normale.

Malgré la satisfaction qui a suivi l'adoption de la loi sur les disparus après de longues années d'attente, beaucoup, dont moi-même, demeurent convaincus que la devise du comité de parents de disparus, « le droit à la vérité avant le pardon », est irréalisable. Qui voudrait demander pardon aux parents de disparus tant que personne n'est accusé de quoi que ce soit, ne fait l'objet d'aucune enquête ou n'est appelé à comparaître devant un tribunal ? Le pardon est-il une nécessité à ceux qui ont trouvé des justifications à leurs comportements durant les quarante ans passés ? A ceux qui aujourd'hui racontent probablement à leurs enfants leur propre version de la guerre, celle où ils tiennent de toute évidence le rôle de victime ?

Le criminel a été exonéré avant même d'avouer son crime, et il n'attire même plus les regards. Que signifierait pour



© La femme de l'attente... Une peinture datant des débuts de l'artiste figurative Widad Halaoui. Dedicacée à Widad Halaoui, qui pour elle résume toutes les attentes

lui le pardon des familles de victimes tant qu'il profite de l'absence de preuves de ses crimes ? Les parents de disparus font figure d'idéalistes, voire de naïfs croyant en la nature humaine, ce qui les honore mais ne leur fait aucun bien.

Toutefois, quand on examine de près les articles de la loi 105 sur les disparus, en accord avec le comité des parents de

disparus, on se rend compte qu'il existe des possibilités implicites que l'on peut résumer par la phrase suivante : « Le choix entre l'humiliation publique et les aveux secrets. »

Il est bien connu que le crime de l'enlèvement est persistant au-delà de la période de guerre ou celle couverte par l'amnistie, s'il n'est pas prouvé qu'il est confiné à cette période. De plus,

nombre d'enlèvements ont été commis dans des zones qui étaient dominées à l'époque par des forces bien connues : l'identité de ceux qui ont perpétré ces crimes est donc un secret de polichinelle et, conformément aux lois qui régissent les armées, ce sont les chefs et non les subalternes qui sont traduits en justice, puisque c'étaient ceux qui avaient donné les ordres. Voilà pourquoi il devient facile d'identifier les parties politiques qui étaient responsables des régions où avaient eu lieu les enlèvements, par le biais de la Commission nationale des victimes de disparition forcée, créée en vertu de la loi 105, qui lui a conféré toutes les prérogatives nécessaires. De ce fait, ces parties seront tenues d'apporter des réponses publiques aux enquêteurs, concernant le sort des victimes qu'elles sont accusées d'avoir enlevées, et elles devront fournir des preuves de leur liquidation quand c'est le cas, avec des détails sur leur lieu d'inhumation. Ou alors elles devront préciser si elles ont remis leurs victimes à une tierce partie, qui devrait être interrogée à son tour.

Si ces parties décident de leur propre volonté de fournir de telles preuves à la commission, elles profiteront alors des conditions du secret, et leur identité restera cachée. Ces conditions s'appliquent aux individus, qu'ils soient impliqués directement dans le crime ou simples témoins, afin d'encourager les aveux. En bref, les parties concernées par les enlèvements auront deux choix : soit fournir volontairement ces informations sous condition du secret, soit être soumises à un interrogatoire puis à un procès public qui exposera leurs crimes, en cas de preuves de leur implication.

Cette méthode permettra peut-être de clore ce dossier douloureux et honteux. Mais ce sera une fin qu'on ne pourrait qualifier d'heureuse.

* Journaliste spécialisée dans le dossier des disparus

Le rôle de l'éducation dans l'édification de la paix

Akram Chehayeb

Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

L'édification de la paix et la généralisation des valeurs de pardon, de justice et d'égalité entre les individus et les composantes de la société ne sont pas simplement un objectif noble. C'est aussi un processus difficile qui exige un mode de vie basé sur le respect des droits de l'homme, de ses libertés et de sa dignité et qui en fait un objectif au-dessus des pratiques incontrôlées. L'édification de la paix est une responsabilité nationale et humaine. C'est aussi un objectif que l'on doit constamment chercher à atteindre et à consolider dans un monde qui continue de souffrir et de vivre des tragédies à cause de la guerre, des destructions, ainsi qu'à cause de la culture de la haine, de la discrimination et de l'exclusion.

Dans ce contexte, l'éducation a un rôle primordial et central dans la réalisation de la paix et dans l'arrêt de la situation de conflit, de chaos et de violence. L'éducation a aussi un grand rôle dans le renforcement de la culture de la solution des conflits par des moyens pacifiques et humanistes. Cela exige des programmes d'enseignement modernes chargés d'inculquer les défis de la paix, pour développer les capacités non violentes et pour renforcer les positions pacifiques chez les individus.

Le rôle de l'éducation dans la réalisation de paix et sa consolidation ne se limite pas à l'école et à l'université, car les guerres sont conçues par les cerveaux humains. Il faut donc une action conjointe entre les parents, les éducateurs et les enseignants. C'est à partir de là qu'apparaît l'importance de la formation à la paix qui joue un rôle primordial dans le changement de mentalité de manière à permettre de contrôler les éléments psychologiques qui favorisent la violence, de défaire les jugements préconçus, de renforcer le dialogue, le respect mutuel et de construire des ponts entre ceux qui sont opposés.

La contribution de l'éducation à la construction de la paix requise se fait donc à travers des programmes d'enseignement modernes, en mesure d'inculquer les principes suivants, à travers l'école et l'université :

- La culture de la paix et le rejet de la violence sur le plan social par tous les moyens et avec toutes les méthodes.
- Le développement des valeurs du pardon, tout en insistant sur la paix et sur le fait que les différences et la diversité dans toutes leurs formes sont une source d'enrichissement pour la vie humaine.

- L'insistance sur la consolidation de la culture du respect des droits de l'homme et des libertés, qui sont garanties par toutes les religions célestes, les conventions internationales et les lois nationales, en toutes circonstances.

- La reconnaissance de l'importance de l'égalité entre tous et de la nécessité de ne pas faire de discrimination entre les hommes et les femmes et entre les individus quelles que soient leurs allégeances.

- La consolidation des principes démocratiques et celle des valeurs de l'alternance pacifique au pouvoir, en s'éloignant du discours fanatique et des comportements et des pratiques racistes.

La réalisation de ce programme exige un partenariat réel entre les parties influentes officielles et sociales

pour se diriger vers de nouveaux horizons humains prometteurs. Dans ce cadre, l'éducation a un rôle important notamment dans la consolidation de la culture de l'acceptation de la diversité et celle de la solution des conflits et des divergences par le dialogue et par tous les autres moyens qui garantissent le respect du droit à la différence et qui organise celui-ci dans un cadre qui préserve la paix de façon sûre et permanente.

Fier de ma langue, fier de mon identité



Calligraphie par « Ashekman »



Implemented by:
KFW



Empowered lives.
Resilient nations.

Le projet du Pnud " La consolidation de la paix au Liban " œuvre depuis 2007 pour le renforcement de la compréhension mutuelle et la promotion de la cohésion sociale, en abordant les causes profondes du conflit au Liban. Le projet a aussi travaillé récemment sur le traitement de l'impact de la crise syrienne sur la stabilité sociale au Liban.

Le projet soutient les différents groupes, allant des dirigeants et acteurs locaux, aux éducateurs, journalistes, jeunes et militants de la société civile, dans le développement de stratégies à moyen et à long terme visant la consolidation de la paix, la gestion des crises et la prévention des conflits.

Pour plus d'informations:

Le Projet « La consolidation de la paix au Liban »
Immeuble Arab Bank, 6^e étage, Rue Riad El Solh,
Nejmeh, Beyrouth - Liban

Telephone: 01- 980 583 ou 70-119160

[f](#) [t](#) [i](#) [y](#) UNDP Lebanon

#PeaceBuildinginLebanon

www.lb.undp.org/PBSupplement

Conçu par:

Omar Harkous
Hassan Yousef

Traduit par:

Fady Noun, Scarlett
Haddad, Nada Merhi,
Susanne Baaklini, et
Tilda Abou Rizk

Edition et révision:

Gaby Nasr